

Reconstruction avec améliorations de la gare
de Gretz-Armainvilliers

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	C.A.	3. 4. 46	14	V	1°)
		5. 4. 46			

Reconstruction avec améliorations de la gare
de Gretz-Armainvilliers.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

37 02

Le Président
du Conseil d'Administration

D. 3300/6

- C O P I E -

Paris, le 5 avril 1946

Comme suite à la décision du
Conseil du 3 avril 1946

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif aux améliorations à apporter à la gare de Gretz-Armainvilliers à l'occasion de sa reconstruction.

Je vous serais obligé de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire dudit projet.

Veillez agréer,

Le Président du Conseil d'Administration,
Signé : FOURNIER.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports.-

3 avril 1946

572

du 3 avril 1946

QUESTION V - Projets

1°) Projets de reconstruction :

P.V. (p.14) - Gare de Gretz-Armainvilliers

M. LEMAIRE expose les améliorations qu'il est envisagé d'apporter aux installations de la gare à l'occasion de leur reconstruction.

Les aménagements du bâtiment voyageurs seraient rémaniés de manière à permettre un regroupement des Services; le dépôt serait maintenu au même effectif, mais les installations de caractère social seraient améliorées notamment par la création de vestiaires-lavabos avec douches.

La dépense est évaluée à 24,5 M.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT SUPPLEANT demande si cette évaluation correspond bien aux prix de novembre 1944.

M. LEMAIRE répond qu'il en est bien ainsi. Aux conditions économiques actuelles, la dépense serait environ du double.

Le Conseil approuve le projet.

N O T E

pour MM. les Membres du Conseil d'Administration
au sujet de la reconstruction avec améliorations
de la Gare de GRETZ-ARMAINVILLIERS

Paris, le 18 MARS 1946

La gare de GRETZ-ARMAINVILLIERS, située sur la ligne de Paris à
Séle et à l'origine de la ligne de G Metz à Vitry-le-François est, en
outre, un terminus banlieue.

Le 22 juin 1944, la gare a subi un bombardement aérien qui a
gravement endommagé ses installations (voir croquis I).

Dans le présent projet qui a pour objet la reconstruction avec
améliorations des installations détruites, on a cherché à regrouper
les locaux de service et à améliorer les installations d'hygiène
du dépôt.

GARE -

Il n'est prévu, pour les trains "voyageurs et marchandises"
aucune variation possible par rapport à ce qu'ils étaient avant-
guerre; les installations de voies, quais, halle à marchandises
seront donc rétablies dans leur consistance ancienne qui satisferait
aux besoins.

On profitera cependant de la reconstruction pour apporter les
améliorations suivantes :

- allonger le bâtiment des voyageurs et modifier sa distribution
intérieure en vue de regrouper les divers locaux détruits (archives,
corps de garde, entrepôt postal, etc ...) qui étaient autrefois
disséminés dans de petits bâtiments détruits seront regroupés
dans le bâtiment des voyageurs qui sera allongé à cet effet.

Afin de faciliter le stockage et les manutentions, la superficie
du local pour lampisterie et dépôt de pétrole sera portée de 40 à
50 m².

Les locaux de l'Inspection "Exploitation" et le Service Médical
seront groupés en un seul bâtiment.

DEPOT

L'effectif des machines du dépôt qui assurent un service de
banlieue et un petit trafic marchandises avec 17 machines ne sera
pas modifié. Les installations seront donc reconstruites sans modi-
fications.

Les bureaux de la voie seront installés dans un bâtiment existant, qui sera adjoint au logement sera construit pour le chef de dépôt.

Le foyer des fonctionnaires et employés, actuellement installé dans un bâtiment à deux étages, l'ancien foyer sera reconstruit sur une superficie accrue et l'on y aménagera des vestiaires-baignoires avec douches pour agents sédentaires et agents de conduite de la résidence.

Les dépenses correspondant à l'ensemble de ces travaux sont évaluées à \$1,500,000 au prix de novembre 1944.

Il est demandé à MM. les membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

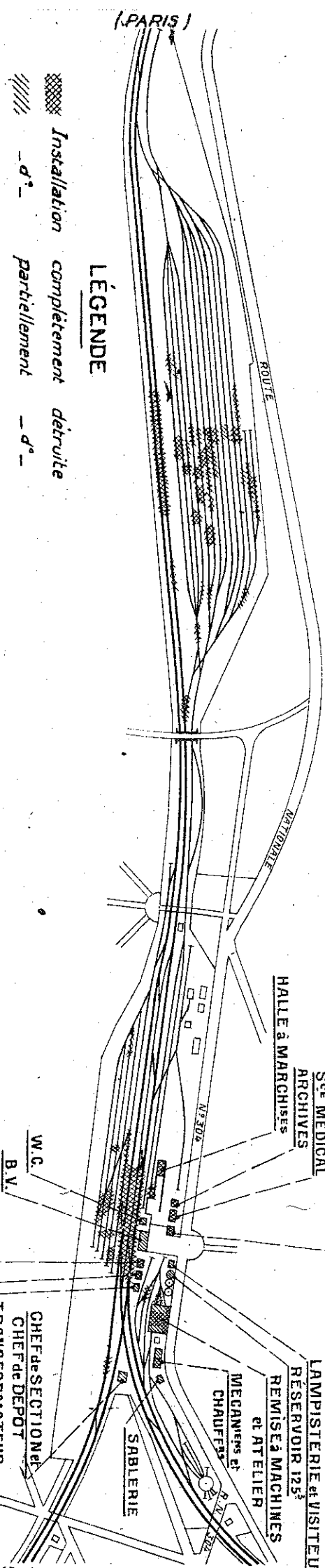
Le Directeur du Service Central
des Installations Fixes et de
la Construction.

~~10/10/44~~

GARE DE GRETZ

SCHÉMAS

I. Destructions



II. Reconstruction avec améliorations

